

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Evreux, le 29 novembre 2023,

### **RESTRICTION DE CONSOMMATION SYNDICAT D'EAU DU ROUMOIS ET DU PLATEAU DU NEUBOURG**

Les résultats du contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS Normandie au niveau de la station du Bois du Moulin et du château d'eau d'Omonville (commune de Tremblay-Omonville), ont confirmé la présence de nitrates à des concentrations dépassant la limite de qualité fixée à 50 mg/L.

Afin de protéger les populations les plus sensibles, la réglementation actuelle, fondée sur une recommandation de l'OMS, fixe une valeur limite à 50 mg/l au robinet du consommateur.

En conséquence, l'eau du robinet distribuée dans les communes listées ci-dessous **ne doit pas être consommée par les femmes enceintes, les nourrissons (boissons, usages alimentaires)**. Des eaux embouteillées seront mises à disposition par le Syndicat d'eau du Roumois et du Plateau du Neubourg.

**A l'exception des populations précitées, l'eau peut être normalement consommée.**

Ces consignes seront aussi transmises par le Syndicat d'eau aux populations concernées et devront être strictement respectées jusqu'au retour à la normale de la situation.

Les consignes énoncées plus haut concernent, pour la totalité, les communes de :

- Crosville la Vieille
- Epreville Près le Neubourg
- Le Neubourg
- Sainte Colombe la Commanderie
- Le Tremblay Omonville
- Villez sur le Neubourg

Elles concernent également en partie :

- Combon, rue de l'Église
- Vitot, secteur plateau